

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	10	/	5

Date de la convocation
13 décembre 2022

**N° 16122022005**

**CHARTRE DE GOUVERNANCE  
DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PUY  
EN VELAY**

Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux  
et le seize décembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., MIGNE J., MICHEL A., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., MARTEL D.

Absent : Mrs CHABIDON D., GARRAGOS F., Mmes BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C.

Dans le cadre de l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et du projet de territoire une charte de gouvernance doit être adoptée par la Communauté d'agglomération.

Suite à sa présentation lors de la conférence des Maires du 18 novembre 2022 à l'Hôtel-Dieu, le conseil municipal est appelé à se prononcer par délibération sur le projet avant son adoption définitive par le conseil communautaire.

La charte de gouvernance, se décompose en cinq chapitres qui rappellent les principes fondateurs de l'Agglomération lors de la fusion, le projet de territoire, les instances de décision, d'information et de consultation des communes ainsi que les modalités de communication.

Le projet de charte de gourvenance est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu, sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal

**APPROUVE** le projet de charte de gourvenance proposé par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 16 décembre 2022  
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,  
Michel JOUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE  
Florence VIDAL

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 17 décembre 2022  
et publication ou notification  
du 17 décembre 2022

